# L’ONG Save Our Planet a organisé une Conférence-Débat sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité des collines à Savalou

Dans la matinée de ce samedi 14 Août 2021, arrosée par une pluie battante et bienfaisante, l’ONG Save Our Planet a tenue une conférence débat citoyen et ouvert autour du thème, *Enjeux liés à la conservation de la biodiversité des collines de Savalou*.

Cette activité a reçu la riche contribution technique d'un spécialiste du domaine. Il s'agit du responsable de la section communale des Eaux-Forêts et chasse de Savalou, Mr Abel AHOUANDJINOU.

Dans son exposé sur l'état des lieux et les enjeux liés à la conservation de la biodiversité des collines, la première autorité des Eaux- Forêts et chasse de Savalou a rappelé l'importance de la protection des ressources naturelles mais aussi la nécessité de les valoriser. Il a pour finir, appelé les participants à cet événement à accentuer la sensibilisation auprès de leurs communautés de base afin de préserver les écosystèmes des collines de Savalou.

A en croire, Megan Valère SOSSOU, Président de l’ONG Save Our Planet, c’est le début d’un long processus qui consistera à impliquer les jeunes hommes et femmes, les autochtones, les autorités locales et les cadres techniques de la foresterie de Savalou à la mise en place d’un innovant dispositif de conservation et de valorisation éco- touristique pour le développement socioéconomique et environnemental de la commune de Savalou.
Cette première des activités du projet s’est déroulée dans un cadre de réflexion et de partage d’informations sur les stratégies à mettre en œuvre pour conserver et valoriser cette richesse écologique des collines.

Rappelons que ce projet de conservation de la biodiversité des collines de Savalou, initié par l’ONG Save Our Planet, vise d’ici 5 ans à disposer Savalou d’une diversité biologique qui contribue au développement local par sa durabilité et sa rentabilité.
https://www.facebook.com/100010447998638/
*Megan Valère SOSSOU*
*ONG Save Our Planet*

---

# Jour du dépassement : A partir de ce jour, 29 juillet 2021, l’humanité vit à crédit

A partir du 29 juillet 2021, l’humanité vit à crédit. ©Marc Garanger/Aurimages/AFP29/07/2021

**Depuis maintenant plusieurs décennies, les humains consomment bien plus de ressources que notre planète ne peut en régénérer en l’espace d’un an. Et chaque année ou presque, la date de ce dépassement est plus précoce que la précédente.**

« À partir d’aujourd’hui, l’humanité vit à crédit ». C’est

bien souvent par cette phrase qu'est annoncé le jour du dépassement, la date à laquelle les êtres humains ont consommé l'ensemble des ressources que la Terre est censée pouvoir produire en un an. L'année dernière, ce **jour du dépassement** à l'échelle mondiale tombait le 22 août, soit près d'un mois plus tard qu'en 2019, la crise du Covid étant passée par là et ayant contraint les économies du monde entier à tourner au ralenti ou à s'arrêter, limitant ainsi le prélèvement de ressources.

**Exploitation disproportionnée des ressources**

Publié par l'ONG Global Footprint Network (GFN), cet indice annuel, qui est calculé à l'échelle de la planète entière (« *Earth overshoot day* ») ainsi que pour chaque pays (« *country overshoot days* »), nous donne un aperçu de l'exploitation disproportionnée des ressources naturelles que l'humanité opère. Depuis plusieurs décennies, le constat est sans appel : nous pêchons davantage de poissons, cultivons davantage de terres ou encore abattons plus d'hectares de forêt que la nature peut en régénérer durant une année. Plus précisément, c'est près de 1,7 Terre dont il faudrait disposer pour pouvoir satisfaire nos besoins actuels. Et depuis les années 1970, la date du jour du dépassement à l'échelle mondiale ne cesse d'avancer. Du 20 décembre en 1971, le « ***Earth overshoot day*** » devrait passer le 29 juillet en cette année 2021.

Cette année, la date prévue par le GFN est donc la même qu'en 2019. Pour projeter cette échéance, les équipes de recherche de l'organisme se basent sur deux indicateurs. Elles font ainsi état d'une hausse de 6,6% de l'empreinte carbone mondiale entre 2020 et 2021, ce résultat étant obtenu sur la base des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur les émissions de gaz à effet de serre, et sur celles du Global Carbon Project en matière de séquestration des émissions par les océans. Dans le même temps, la biocapacité des forêts du globe, c'est-à-dire d'une part sa capacité à

fournir une certaine quantité de ressources propres, et de l'autre sa propension à absorber le CO2, a diminué de 0,5%, notamment sous l'effet de la déforestation de la forêt amazonienne, le poumon vert du globe.null

## Un péril global qui questionne les habitudes individuelles

En matière de poids dans la **consommation globale de ressources,** tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, le poids des pays dans la consommation globale de ressources planétaires est loin d'être proportionnel à leur population ; il est uniquement imputable aux empreintes carbone individuelles additionnées, elles-mêmes dépendant du mode de vie. Ainsi, si toute l'Humanité adoptait le mode de vie de Qataris, elle aurait besoin de 8,9 planètes par an pour satisfaire ses besoins. Quant aux Américains, leur train de vie généralisé à toute la planète nécessiterait cinq fois les ressources que la Terre est capable de renouveler en un an, et 2,7 pour les Français. C'est donc avant tout le modèle de consommation des pays les plus développés qui semble incompatible avec une sobriété qui serait pourtant indispensable.

Si l'année 2020 a pu être source d'espoir, reste que cet arrêt exceptionnel des activités n'aurait pas pu être opéré spontanément et fait figure d'anomalie dans le paradigme actuel. Après la pandémie qui a enrayé l'activité humaine et contracté la croissance mondiale de près de 3,5%, l'AIE tablait ainsi début 2021 sur une forte reprise de la hausse des émissions de CO2 synonyme d'un retour au *rythme d'avant la crise*. Réduire l'empreinte carbone humaine de 50 % laisserait pourtant à la Terre un répit de quelques 93 jours, sachant qu'une **empreinte carbone nulle** avant 2050 est une condition nécessaire au respect de l'Accord de Paris. Si la méthode de

calcul du jour du dépassement est parfois critiquée pour ses limites, elle permet *a minima* de dégager une tendance globale : l'appétit insatiable des humains (ou de l'humanité) qui, plus nombreux et avec un niveau de vie qui augmente, consomment de plus en plus.

## Des petits gestes à multiplier à grande échelle

Le GFN insiste sur la nécessité d'agir pour repousser cette date le plus tard possible, action qui passera obligatoirement par la coopération internationale. « En novembre prochain, les yeux du monde seront braqués sur Glasgow et la COP26. Lors de ce sommet, devront être prises des décisions qui montrent que tout est mis en œuvre pour un futur meilleur », déclarait dans un communiqué du GFN Jamie Toney, professeur en sciences de l'environnement à l'université de Glasgow. Mais puisque chaque geste compte, le GFN incite également à la mobilisation à l'échelle individuelle, en partageant ses bonnes pratiques écoresponsables par le biais du hashtag **#Movethedate**. À ce titre, l'ONG estime par exemple que diviser par deux notre consommation de protéines animales repousserait le dépassement de 15 jours. Un repos qui serait déjà bienvenu et qui n'est pas impossible, mais repose, dans tous les cas, sur une mobilisation globale.

Agir, oui, mais par où commencer pour réduire son impact carbone ? Pour savoir où se situer à l'échelle individuelle en la matière, rendez-vous sur le simulateur nos GEStes Climat de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Association Bilan Carbone, qui permet d'estimer son empreinte sur la base de quelques questions. Et pour participer concrètement à la transition écologique et trouver des solutions au quotidien, le site de l'ADEME fournit de nombreuses clés pour passer à l'action.

Source : Partenaire ***Info Durable***

# Pollution de la lagune de Cotonou à Enagnon : L’application des textes à rude épreuve

*La lagune de Cotonou qui est un chenal de plus de 4 km construit à l’époque coloniale pour relier le lac Nokoué à l’océan Atlantique, a vu ces dernières années, ses digues surpeuplées de manière illégale, favorisant les dépotoirs sauvages. Face à cette situation qui constitue une violation des dispositions de la loi portant gestion de l’eau qui garantit la protection des plans et cours d’eau contre toute forme de pollution, l’Etat est resté pendant longtemps impuissant. Mais, l’espoir d’une application ferme des textes de lois renait avec l’opération de déguerpissement et d’assainissement des berges de la lagune pour une gestion durable de cette ressource vitale. Pourtant, la loi portant gestion de l’eau adoptée depuis plus d’une dizaine d’années, a fait des cours et plans d’eau, des ressources à protéger au Bénin. L’application des textes de lois pour la sauvegarde des ressources naturelles est en cause.*

***La lagune Cotonou polluée***

Mardi 22 Juin 2021. Il est dix (10) heures 15 minutes au quatrième arrondissement de Cotonou plus précisément dans le quartier Enagnon. Assis dans la cour de maison entouré de sa famille, juste en face de la clôture d'un chantier d'aménagement, Romain Coffi suit une émission radiophonique. Cet autochtone autrefois pêcheur, confie n'avoir jamais réalisé une toilette, ni acheté une poubelle dans sa maison. *« Avant, nous creusions sur la berge pour nous mettre à l'aise »,* nous confie-t-il.

Pourtant, cette lagune reste et demeure, une ressource en eau qui profite largement à cette frange de la population de Akpakpa-Dodomè. Avec ses potentialités à procurer des poissons qui constitue la principale source de revenus des hommes et des femmes du quartier Enagnon.

Tout comme les autres ménages à Enagnon, le ménage de Romain ne dispose pas de poubelles, ni d'un système normal de gestion des déchets ménagers. *« Nous avons pris l'habitude d'enfouir sur la berge et jetions régulièrement les déchets domestiques dans la lagune »,* dixit Romain.

Ces déchets en majorité des plastiques, ont profondément mis à mal l'écosystème aquatique de ce milieu. En effet, la productivité en poissons de la lagune a diminué. Un fait que confirme Romain. *« Il nous est difficile de pêcher la moindre quantité de poissons sans qu'elle ne soit pas remplie des déchets plastiques ».* Une situation qui a conduit à une baisse de revenus et finalement à un abandon de la pratique de la pêche sur le plan d'eau. Aujourd'hui, Romain est devenu un vigile d'une structure privée de sécurité dans la ville de Cotonou.

Un peu plus loin de Romain se trouve une riveraine, une institutrice à la retraite, résidante à Enagnon depuis 1984 qui requiert l'anonymat. Bien consciente des risques sanitaires et environnementaux auxquels, ils sont exposés, elle ne pense pas que les populations de Enagnon soient les seules responsables de la pollution de la lagune.

En effet, explique-t-elle, la lagune par l'effet de la vague draine aussi une quantité plus importante de déchets en provenance du marché Dantokpa vers la berge de Enagnon. Une catastrophe écologique qui a longtemps duré sous les regards des autorités centrales et locales qui pendant longtemps, sont restés impuissants. Et ce malgré, les dispositions de plusieurs textes de lois qui garantissent la protection des ressources en eau.

**Un désastre écologique préoccupant**

Depuis 2002, l'étude portant sur *« l'évaluation de la pollution organique et bactériologique due aux excreta, aux eaux usées et aux déchets solides dans la lagune de Cotonou »,* réalisée par Melkior O KOUCHADE a montré que cette ressource *« transformée en réceptacle de déchets de toutes sortes »,* ne fait l'objet d'aucune gestion rationnelle ou efficace. Alors que le Bénin, depuis 1998, a adopté la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme approche de gestion des ressources en eau et depuis 2010, la loi 2010-44 du 24 novembre 2010, a intégré ses principes pour l'avènement d'une

gestion durable de l'eau.
En tirant la sonnette d'alarme à travers cette évaluation des risques, Melkior O KOUCHADE, invitait à réfléchir sur la maitrise des problèmes que pose la gestion des déchets solides ménagers produits par les populations installées anarchiquement le long des berges et surtout ceux du grand marché Dantokpa. Car, soutient-il, ces déchets les eaux de la lagune connaissent une pollution organique et bactériologique. Les indicateurs de pollution ont été mesurés et ont permis d'établir la relation de cause à effet entre les rejets dans la lagune de fèces, d'ordures ménagères et d'eaux usées d'origine domestique et commerciale d'une part et le degré de pollution de ces eaux d'autre part.
Un cadre juridique encore inappliqué
Plusieurs textes de lois protègent la lagune de Cotonou et toutes les ressources naturelles de toute forme de pollution. L'article 15 de la loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, indique clairement que *« Nul ne doit émettre, déposer, dégager, rejeter ou permettre l'émission, le dépôt, le dégagement, l'écoulement ou le rejet dans l'environnement de contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par les lois et règlements… ».* L'article 28 va plus loin pour interdire tout déversement, écoulement, rejet, dépôt direct ou indirect de toute nature pouvant provoquer ou accroitre la pollution des eaux.
Ainsi, tous les acteurs sont unanimes avec Dr Pulchérie Donoumassou, juriste environnementaliste pour dire que le Bénin dispose d'un cadre juridique « riche », favorable à la protection de l'environnement. De l'article 27 de la Constitution du 11 décembre 1990 à l'article 4 de cette loi, il est clairement indiqué que l'Etat veille à la protection de l'environnement, la restauration les sites dégradés et la surveillance en permanence de la qualité de l'environnement.
Ce qui est en cause, c'est l'application des textes. Selon le technicien en assainissement urbain, Lignières SOSSOUHE, l'application des textes sur la gestion intégrée des

ressources en eau, particulièrement le principe Pollueur-Payeur n’est pas encore une réalité au Bénin et pour l’heure, les ressources en eau ne font pas encore l’objet d’une gestion durable et d’une valorisation.

**L’aménagement de la berge, un début d’application des textes**

En février dernier 2021, le gouvernement a décidé de reprendre les travaux d’assainissement des berges dans le cadre du projet d’assainissement des berges lagunaires de Cotonou qui date de 2003. Le ministère du cadre de vie et du développement durable a donc demandé aux occupants des berges lagunaires, de « déguerpir » en application de la loi portant gestion de l’eau qui stipule que l’eau fait partie du domaine public. « Pendant longtemps, la lagune a été notre poubelle mais nous avons cessé il y a trois mois, en raison de l’aménagement de la berge », témoigne un riverain de la berge lagunaire à Enagnon dans le 4e arrondissement de Cotonou.
Ainsi, plusieurs populations des quartiers populaires en bordure de la lagune ont été priées de quitter les lieux pour sauver les berges de la pollution. Les travaux d’aménagement ont été renforcés par la réalisation de toilettes publiques sur la berge. Également, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité dans le Grand Nokoué créée en novembre 2018 par l’État béninois, et qui met en œuvre le Projet de Modernisation de la Gestion des déchets solides ménagers, a dépêché des barques à ordures dans le quartier.
Aujourd’hui, le technicien en assainissement urbain, Lignières SOSSOUHE, se réjouit déjà de ces mesures mais invite au respect des normes dans la gestion des toilettes publiques ou privées pour éviter toute pollution par voie souterraine des eaux. Il reste que les mesures entreprises soient durables en application des textes pour que la gestion des ressources en eau soit effective et durable.

***Megan Valère SOSSOU***